

AVIS SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Fiche de renseignement d'un projet d'urbanisme

Commune : AMILLY

N° de dossier : PC045 004 21 A0101

Demandeur : URBA 403

Hydrants (poteau ou bouche d'incendie) :

Indiquer les hydrants situés à 150 m du projet (ERP, Industriel, code du travail) et 200 m du projet (Habitation, agricole)⁽¹⁾

N° Hydrant (7)	Type et diamètre ⁽²⁾	Débit individuel sous 1 bar minimum ⁽³⁾ (en m3/h)	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m) ⁽¹⁾
HYD45004-4709	100	86	01/2022	609 Route de Chatillon 45200 AMILLY	80m

Autres Points d'eau d'incendie (PEI)(Réserves naturelles ou artificielles, forages, puisards...) prévus au RDDECI

N° du PEI (7)	Type ⁽⁵⁾	Volume utilisable estimé (en m3)	Débit de la canalisation ⁽⁶⁾ (en m3/h)	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m) ⁽¹⁾

(1) : conforme à la grille de dimensionnement et adapté aux risques (150,200,400 ou 1000m). La distance s'entend entre les hydrants ou le point d'eau d'incendie (aire de mise en aspiration) et la situation exacte du bâtiment dans le terrain par les voies carrossables

(2) : PI 100, BI 100, PI 70, PI 150. Et noter s'il s'agit d'un hydrant privé .

(3) : Si le débit a été mesuré sous une pression dynamique différente de 1 bar, indiquer clairement cette pression (ex 100 m3/h sous 1,5 bar)

(4) : Débit simultané = débit d'un hydrant mesuré en même temps que les autres hydrants voisins en fonctionnement, piqués sur la même canalisation

(5) : Mare, étang, réserve enterrée, réserve aérienne, canal, rivière, forage, puisard

(6) : Si le point d'eau est alimenté par une canalisation d'eau ou débit du forage.

(7) : Numérotation d'un PEI : Hydrants n°1 à 5000 / Point d'eau n°5001 à 8000 / Kit alimentation n°8001 à 9000 / Point d'eau en projet n°9001 à 9999

Fait à Amilly,

Le 22/02/2022

Le Maire,

Gérard DUPATY

